

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre des articles L. 211-7 et L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux de renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 13 juillet 2017, une enquête publique qui sera ouverte du **12 septembre 2017 au 13 octobre 2017 inclus**, dans la commune de Moÿ-de-l'Aisne sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation au titre des articles L. 211-7 et L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux de renaturation du ru de Moÿ-de-l'Aisne présentée par le syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise.

Le projet porte sur l'aménagement du ru de Moÿ-de-l'Aisne sur une longueur de 1.200 mètres en aval du pont de la route départementale 132 jusqu'à la confluence avec un bras de l'Oise sur la commune de Moÿ-de-l'Aisne. L'installation d'un épi déflecteur et la suppression d'un barrage sur un bras de l'Oise permettent de diriger l'écoulement des eaux dans le ru de Moÿ-de-l'Aisne. La restauration de la continuité écologique est réalisée par la gestion ou l'effacement de trois vannages sur ce ru. Le lit mineur est aménagé par des déblais-remblais pour lui donner un aspect sinueux et améliorer la ressource en eau en étiage. Des banquettes végétalisées bordent ce milieu pour diversifier les habitats favorables à la vie aquatique.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient notamment une étude d'incidence sur l'environnement, en mairie de Moÿ-de-l'Aisne, ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Moÿ-de-l'Aisne ou à l'adresse électronique suivante : ddt-env@aisne.gouv.fr. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise par téléphone au 03.23.20.36.74 ou par courrier au 10 rue du Bon Puits - 02000 Chivy-les-Etouvelles, responsable du projet, ou à la direction départementale des territoires de l'Aisne, service Environnement, unité police de l'eau, 50 boulevard de Lyon - 02011 Laon Cédex

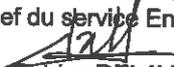
M. Alain RODIER, responsable sécurité environnement dans un établissement type Sévésos, en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur. Il siègera pour recevoir les observations du public en mairie de Moÿ-de-l'Aisne les :

- mardi 12 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- samedi 30 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 13 octobre 2017 de 15 heures à 18 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires de l'Aisne, en mairie de Moÿ-de-l'Aisne et sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne.gouv.fr), pendant une durée d'un an.

Le préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes susvisées qui peuvent être un arrêté d'autorisation, éventuellement assorti du respect de prescriptions, permettant la réalisation du projet susmentionné au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement, une déclaration d'intérêt général ou un arrêté de refus d'autorisation.

Pour le préfet de l'Aisne et par délégation,
Le chef du service Environnement,


Patrice DELAVEAUD